

**Bureau du 21 mai 2007**

**Décision n° B-2007-5230**

commune (s) : Oullins - Rillieux la Pape - Caluire et Cuire

objet : **Autorisation de déposer des déclarations de travaux, des demandes de permis de démolir et de construire**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments - service opérations et équipements délégués - unité déconstruction dépollution - vient de faire parvenir au Bureau de nouvelles demandes de permis de démolir, de déclarations de travaux et de permis de construire.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de construire, de démolir ainsi que les déclarations de travaux. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé d'autoriser monsieur le président de la Communauté urbaine à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

**Permis de démolir**

- *Oullins* : 77, rue Pierre Semard - Aménagement des berges de l'Izéron ;

**Déclarations de travaux**

- *Rillieux la Pape* : 76, avenue de l'Industrie - Abri de stockage des déchets de peinture pour la direction de la voirie territoriale de proximité nord (VTPN),

- *Saint Priest* : rue du Mâconnais - Extension de la déchèterie ;

**Permis de construire**

- *Caluire et Cuire* : rue de La Belle Cordière - Hangar à sel sur le site de la gare de péage du boulevard périphérique nord ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**Autorise** monsieur le président à déposer les demandes de permis de démolir, de déclaration de travaux et de permis de construire précitées ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,

le président,  
pour le président,